

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE5^{ème} séance de l'année 2012

Vendredi 8 juin 2012

DÉLIBÉRATION N°2012.06.05/273

**Refus de subvention
à l'association BLS GUADA MIZIK
pour le financement des prestations musicales
de l'orchestre**

L'An Deux Mil Douze, le vendredi 8 juin, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 29 mai 2012.

| PRÉSENTS : 12 | | |
|----------------------|------------|----------------------------------|
| M. Jacques | BANGOU | Président |
| Mme Suzelle | SEVILLE | 2 ^{ème} Vice Présidente |
| M. José | GUIOLET | 4 ^{ème} Vice Président |
| Mme Maguy | CELIGNY | 5 ^{ème} Vice Présidente |
| M. Gérard | DESTOUCHES | Délégué Communautaire |
| Mme Juliana | FENGAROL | Déléguée Communautaire |
| Mme Josiane | GATIBELZA | Déléguée Communautaire |
| Mme Alexandrine | MOUEZA | Déléguée Communautaire |
| M. Serge | NIRELEP | Délégué Communautaire |
| M. Lambert | NOMEL | Délégué Communautaire |
| Mme Betty | SALBOT | Déléguée Communautaire |
| Mme Eliane | VESPASIEN | Déléguée Communautaire |

| | |
|--------------------|-----------------------|
| MANDANT : 0 | MANDATAIRE : 0 |
| | |

| EXCUSÉS : 6 |
|---|
| M. Eric JALTON M. Rosan RAUZDUEL M. Robert BARBIN M. Franck PETIT M. Patrick SELLIN M. Dominique BIRAS (A partir de 10h18) |

| ABSENT : 2 |
|---|
| M. Georges BREMENT Mme Eliane GUIOUGOU |

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Juliana FENGAROL*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;



- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU les statuts de Cap Excellence du 30 décembre 2008 ;
- VU la délibération n°2012.04.04/223 portant vote du budget primitif principal 2012 ;
- VU la demande de subvention présentée par l'association BLS GUADA MIZIK, le 19 janvier 2012 ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

L'association BLS GUADA MIZIK sollicite de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000,00 €) pour le financement des manifestations musicales de l'orchestre visant à lutter contre l'animosité entre les jeunes et les aînés.

Après échanges de vue ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 - De ne pas accorder de subvention à l'association BLS GUADA MIZIK pour le financement des manifestations musicales de l'orchestre.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Président de l'association BLS GUADA MIZIK ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 juin 2012

P° le Président et par délégation

La 2^{ème} Vice-Présidente

Suzelle SEVILLE



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture, le **02 JUL. 2012**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Président de l'association BLS GUADA MIZIK, le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le

